

**Ouverture de la séance du Conseil départemental des Hauts-de-Seine**

**Vendredi 18 octobre 2019**

**Discours de Patrick Devedjian,**

**Président du Département des Hauts-de-Seine**

Mes chers collègues,

Plusieurs rapports sont examinés ce matin, dont certains viennent très concrètement renforcer notre engagement avec les Yvelines :

- l'adhésion au Groupement d'intérêt public ACTIVITY', pour constituer le 1<sup>er</sup> GIP interdépartemental en matière d'insertion ;
- l'adhésion au Syndicat mixte « Yvelines numériques », qui deviendra notre opérateur commun ;
- l'avenant à la convention relative à la plateforme téléphonique commune Yvelines/Hauts-de-Seine, pour la PMI et la Planification familiale, qui nous permettra de recruter des téléconseillers supplémentaires.

Dorénavant vous l'aurez compris, chacun de nos projets est pensé dans le cadre d'une politique commune avec les Yvelines.

**Nous examinons également nos orientations budgétaires pour 2020, qui continuent de témoigner de notre bonne santé financière, de notre constance en la matière, du fruit des efforts que nous nous imposons naturellement, depuis de longues années.**

*Seul le prononcé fait foi*

Bien avant la décision du « drôle » de pacte financier de l'Etat en 2018, imposant le contrôle de l'évolution des dépenses de fonctionnement des plus grandes collectivités - contrat que nous avons refusé de signer – notre réalité était celle d'une gestion extrêmement rigoureuse.

Pour nous ce contrat avait donc déjà un train de retard...

Malheureusement la remise en cause de notre autonomie financière se poursuit, avec le transfert en 2021 de la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal, en remplacement de la suppression de la Taxe d'habitation. Nous perdrons donc le pouvoir de taux de la taxe foncière au profit d'un impôt fortement dépendant la conjoncture économique, la TVA, dont nous percevrons une fraction.

Cette semaine, un amendement présenté par MM. Carrez et Giraud propose d'aménager la taxe sur les bureaux s'appliquant en Ile-de-France en créant une zone « *premium* » constituée par les arrondissements de l'Ouest de Paris ainsi que les communes de Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Puteaux, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, avec **une augmentation de 20 % de cet impôt** pour les seuls bureaux. **La devise de ces deux députés** (dont l'un est du Val-de-Marne) **semble être : les travaux à l'Est, les taxes à l'Ouest !**

A l'heure du Brexit, on ruine les efforts des équipes de Paris La Défense qui se battent chaque jour pour attirer les entreprises londoniennes en France.

**Le contrôle permanent, l'alourdissement de la fiscalité, les contraintes de plus en plus fortes exercées par l'Etat sur les collectivités, sont conformes à la fameuse parabole :**

**« Pourquoi voyez-vous la paille dans l'œil de votre frère, tandis que vous ne remarquez pas la poutre dans le vôtre ? ».**

Je rappelle que la France reste l'un des pays de l'Union européenne présentant les plus forts déficits, alors que la moitié des Etats membres sont à l'équilibre ou en excédent.

En 2019, ce déficit dépassera la barre des 3 % du PIB, et avoisinera en réalité 20 % de son propre budget...

Notre pays conserve une dette abyssale, supérieure à la moyenne des pays de l'Union européenne et de la zone euro (dette s'élevant en 2018 à 98,4% de son PIB). C'est plus que l'Espagne qui était extrêmement mal en point il n'y a pas si longtemps...

Tout cela n'est pas le fait du comportement des collectivités, qui ont toutes un budget en équilibre !

**En Ile-de-France, le Département des Hauts-de-Seine est le département le moins endetté. Ce n'est pas une maladie !**

On n'emprunte pas « à tout va », mais au plus près de nos besoins réels, et nous parvenons à maintenir notre capacité à investir, à créer de la richesse et de l'emploi.

Ça non plus, ce n'est pas une maladie...

Mes chers collègues, nous allons passer à l'ordre du jour.